

## DURÉE



**2 jours** (face à face pédagogique)  
**4 participants minimum, 10 maximum** par session.

*Pour des raisons réglementaires, en dessous de 4 participants, la session ne pourra être assurée.*

## PUBLIC



Cette formation s'adresse à toute personne volontaire **salariée dans une entreprise.**

## PRÉREQUIS



Aucun

« La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

## PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet [guards.fr](http://guards.fr) sur la page «Planning»

## OBJECTIFS

Le chef d'entreprise est moralement et pénalement responsable de la sécurité des personnes dans son entreprise. Les premiers gestes qui sauvent, dispensés par un salarié formé, permettront de répondre à cette attente.

La réglementation : Article R4224-15 DU CODE DU TRAVAIL

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.(...).

Agir efficacement face à une situation d'accident par une mise en condition de la victime, dans l'attente des secours organisés, prévenir les risques professionnels.

## PROGRAMME

Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise (sensibilisation à la prévention des risques professionnels)

**Protéger**

**Examiner**

**Faire alerter ou alerter**

**Secourir**

**L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe**

Risques spécifiques à l'entreprise (module optionnel à la demande des services de santé au travail)

Chaque participant recevra un dépliant récapitulatif de l'ensemble de la formation reçue.

## PÉDAGOGIE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de débats, ponctuée d'exercices pratiques permettant de valider l'intégration progressive des gestes de premiers secours.

Nos formations sont encadrées par un formateur (ou formateur de formateur) certifié par l'INRS et à jour de sa certification,

Matériel pédagogique et technique

Plan d'intervention + pictogrammes

Plan d'actions prévention + pictogrammes

1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :

Mannequin RCP adulte / Mannequin RCP enfant / Mannequin RCP nourrisson

• Divers matériels pour la réalisation des simulations

• Matériel d'entretien des mannequins et consommables

L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085)

Si la formation est réalisée dans vos locaux

Afin de permettre la réalisation de la formation, les matériels suivants devront être mis à disposition du formateur :

Salle de formation (env. 25m<sup>2</sup>), chaises, paperboard ou tableau blanc, écran de projection ou mur blanc, tapis ou moquette pour exercice au sol.

## CONDITION DE VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux 2 épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST

Guard's Formation est habilité par l'I.N.R.S. sous le N° d'habilitation :

1506596/2021/SST-01/O/11 pour les formations initiales et les formations de Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secourisme du Travail

[contact@guards.fr](mailto:contact@guards.fr) - 02 47 49 36 36

4, allée du Petit Cher, 37550 SAINT-AVERTIN